



Expulsion de mon ex conjoint

Par **patoum**, le **06/06/2014** à **12:50**

Bonjour Maitre,

J'habite actuellement avec mon conjoint avec lequel je suis en instance de séparation. Nous ne sommes pas pacsés et le bail est à mon nom exclusif et il n'y a pas de clause de solidarité.

J'ai résilié mon bail auprès de mon bailleur et j'ai trouvé pour le 01.08 un nouvel appartement, que se passera t-il si mon conjoint ne veut pas quitter l'appartement en sachant qu'il n'a pas de revenus et ne pourra par conséquent pas mettre le bail à son nom ?

Je ne voudrais pas être obligée de payer pour l'ancien appartement que je n'occupe plus et le nouveau.

Merci de votre réponse.

Par **domat**, le **06/06/2014** à **13:14**

bjr,

si vous avez résilié votre bail dans les formes exigées par la loi et que votre compagnon (et non conjoint)n'a jamais figuré sur le bail, si votre concubin reste dans l'appartement, il sera occupant sans droit, ni titre.

vous pouvez informer votre bailleur que votre concubin refuse de partir et qu'il prenne dès à présent les mesures nécessaires pour éviter tous soucis.

cdt